



La hausse des prix du tabac : une bonne solution qui ne doit pas masquer le problème de fond !

Rubrique : actualités - Date : samedi 21 décembre 2002

L'association DNF les Droits des Non-Fumeurs se réjouit de l'effet inéluctable de la hausse des prix sur la consommation de tabac, et particulièrement chez les plus jeunes.

L'association a cependant tendance à considérer que la vraie victoire contre le tabagisme dépend du bon vouloir de tous ceux auxquels la loi VEIL, puis la loi EVIN ont donné pour mission de veiller à préserver la santé des Français en les protégeant d'un fléau plus dévastateur que l'ensemble des problèmes de santé publique qui, ces dernières années, ont été éradiqués au nom du principe de précaution : Amiante, sang contaminé et vache folle. Il est symbolique de voir condamner un restaurateur qui ne respecte pas la loi EVIN à verser 3800 euros de dommages et intérêts à DNF au terme de deux ans de procédure, alors qu'au même moment les dirigeants d'une chaîne de restaurants sont mis en garde à vue prolongée avant même que leur responsabilité n'ait été clairement établie. Ces derniers sont soupçonnés d'avoir entraîné la maladie de deux consommateurs en ne respectant pas l'embargo critiqué par l'Europe sur la viande de bœuf britannique. **Le tabagisme, lui, tue de manière scientifiquement prouvée 1200 Français par semaine et parmi eux, 50 n'ont jamais inhalé que la fumée de leurs voisins.**

Concernant les lois de protection contre le tabagisme, le gouvernement se décharge de sa responsabilité répressive en demandant aux associations de le suppléer, mais en omettant de donner à ses parquets et à ses officiers de police judiciaire les directives qu'il est le seul à pouvoir imposer. Parallèlement, le législateur et les administrations donnent le mauvais exemple et se montrent incapables de respecter eux-mêmes les lois qu'ils ont votées ou préparées. C'est ainsi que l'on peut : # voir naître dès 1992 une association de fonctionnaires non-fumeurs du Sénat qui n'a pas, à ce jour pu obtenir le respect de la loi au Sénat !! # entendre un proviseur répondre à la demande d'une élève atteinte d'asthme que l'école est un lieu dans lequel il faut éviter de parler d'interdit # voir un président d'université opposer une inertie coupable à un étudiant atteint de mucoviscidose dont la vie est chaque jour écourtée par le tabagisme qu'il subit dans tous les espaces de son université # recevoir chaque jour des demandes de plaignants qui souhaitent voir préserver leur anonymat, car, dans le cadre du travail, ils subissent des pressions, voire du terrorisme, quand ils osent demander le respect de leur droit à respirer l'air pur. # constater la banalisation généralisée des infractions à la loi EVIN et déplorer que les victimes se voient enfermées dans une logique imposée par une minorité agissante confortée dans ses dictats par un laxisme bienveillant à son égard

DNF